

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 mai 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 26 ; de présents = 21 ; de votants = 26

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

**Date de convocation : 04/05/2023**

**Date de publication : 16/05/2023**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Francis ADNOT (pouvoir à Eric YGER), Marie-Laure MICHEL (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Joseph BRAULT (pouvoir à Yannick LUCAS), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GEA), Julien CHAILLOU (pouvoir à Antoine DEGUEN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric YGER



**AFFAIRE 2023.019 : ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Présidé de droit par le maire, le conseil d'administration du CCAS est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile.

Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :

- les associations de personnes âgées et de retraités,
- les associations de personnes handicapées,
- les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- l'union départementale des associations familiales

Les représentants du conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste. Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du maire.

L'ensemble des formalités de renouvellement des administrateurs doit s'inscrire dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal.

Pour rappel, le conseil municipal a fixé, par délibération n°2020-034 du 2 juin 2020, le nombre d'administrateurs à 7 membres élus et 7 membres de la société civile, soit un total de 14 administrateurs.

Le conseil municipal a par ailleurs, élu, par délibération n°2020-035 du 2 juin 2020, les représentants du conseil municipal suivants :

1. Valérie BRUGALAY
2. Catherine DENIEL
3. Brigitte JUGUE-FOURNET
4. Françoise LEOST-TREMEL
5. Christophe LECLERC
6. Didier LESAICHERRE
7. Sylvie LESNE

La démission de Madame Valérie BRUGALAY de ses fonctions de conseillère municipale nécessite l'élection d'un nouveau membre du conseil d'administration parmi les conseillers municipaux.

Après accord unanime sur le vote à main levée et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**ELIT** Madame Bénédicte RUISSEAU comme nouveau membre du conseil d'administration du CCAS.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Publié le 19 mai 2023

